

CONDUITE AUTOMOBILE HANDICAP & AFFECTIONS MÉDICALES

Formation destinée aux médecins visant à Accompagner les patients en situation de handicap ou atteints d'affection(s) médicale(s), dans leur projet de conduite.

PUBLIC PRÉREQUIS	DATES MODALITÉS D'INSCRIPTION	VOLUME HORAIRE	LIEU DE FORMATION	TARIF
Personne diplômée d'État de docteur en médecine.	2 à 3 sessions/an (cf. site internet). Inscription via formulaire en ligne (cf. site internet).	1 jour, 7 heures	IUT de VELIZY, Locaux du CEREMH. 10-12 Avenue de l'Europe, Bâtiment BOUCHER au RDC, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY.	890€ / personne.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre législatif relatif à la conduite et au handicap.
- Connaître les démarches pour l'obtention ou la régularisation d'un permis de conduire adapté.
- Identifier le rôle des différents professionnels impliqués dans l'évaluation et le projet de conduite.
- Découvrir les principaux aménagements du poste de conduite.
- Comprendre l'impact des troubles cognitifs sur la capacité de conduite.
- Connaître les principales causes d'accidentalité routière en France.
- Comprendre les effets du vieillissement sur les capacités de conduite.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques illustrés (diaporamas, vidéos).
- Études de cas cliniques et mises en situation.
- Présentation de dispositifs d'aménagements en situation réelle (véhicules adaptés).
- Échanges interdisciplinaires
- Références bibliographiques, recommandations de bonnes pratiques, articles, thèses et études cliniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis par des questionnaires papiers avant et après la formation.
- Contrôle continu par des questions, des études de cas et des mises en situation pratique.
- Questionnaire de satisfaction après la formation.

CONTENU

- Articles du Code de la route et cadre légal applicable aux conducteurs avec handicap ou affection médicale.
- Arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec le permis de conduire.
- Arrêtés précisant les mentions codifiées (restrictions et aménagements) sur le permis.
- Démarches administratives pour les primo-permis et pour la régularisation du permis avec ou sans le passage devant l'inspecteur.
- Présentation des différents acteurs et de leurs rôles respectifs.
- Présentation des différents aménagements possibles du poste de conduite.
- Limites de l'entretien médical classique lors de troubles cognitifs.
- Recommandations actuelles en cas de troubles cognitifs pour la reprise de la conduite.
- Apports de l'évaluation écologique.
- Données statistiques sur les accidents de la route et profils à risque.
- Contexte du vieillissement et impact sur la conduite.
- Alternatives à la conduite pour le sujet âgé.
Regard comparatif sur les pratiques européennes.

FORMATEURS (CEREMH)

- 1 Ergothérapeute Diplômé d'État
- 1 Enseignant à la conduite spécialisé handicap

Des questions ? Contactez-nous : formation@ceremh.org

CONDUITE AUTOMOBILE HANDICAP & AFFECTIONS MÉDICALES

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1 JOURNÉE DE FORMATION

MATIN – 10H À 13H

ACCUEIL DE 10h À 10h30

- Présentation des formateurs et du CEREMH
- Objectifs de la formation
- Présentation des participants et recueil des attentes
- Questionnaire d'évaluation des acquis des participants pré formation.
- Présentation des modalités d'évaluation

SÉQUENCE 1 : de 10h30 à 12h

→ Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre législatif relatif à la conduite et au handicap.
- Connaître les démarches pour l'obtention ou la régularisation d'un permis de conduire adapté.

→ Contenu :

- Articles du Code de la route et cadre légal applicable aux conducteurs avec handicap ou affection médicale.
- Arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec le permis de conduire.
- Arrêtés précisant les mentions codifiées (restrictions et aménagements) sur le permis.
- Démarches administratives pour les primo-permis et pour la régularisation du permis avec ou sans le passage devant l'inspecteur.

SÉQUENCE 2 : de 12h à 13h

→ Objectifs pédagogiques :

- Identifier le rôle des différents professionnels impliqués dans l'évaluation et le projet de conduite.

→ Contenu :

- Présentation des différents acteurs et de leurs rôles respectifs (médecins, médecins agréés, MPR, ergothérapeutes, enseignants de la conduite, inspecteurs des permis de conduire, équipementiers)

APRÈS-MIDI – 14H À 18H

SÉQUENCE 3 : de 14h à 15h

→ Objectifs pédagogiques :

- Découvrir les principaux aménagements du poste de conduite.

→ Contenu :

- Présentation des différents aménagements possibles du poste de conduite (démonstration des aménagements disponibles).

SÉQUENCE 4 : de 15h à 16h

→ Objectifs pédagogiques :

- Comprendre l'impact des troubles cognitifs sur la capacité de conduite.

→ Contenu :

- Limites de l'entretien médical classique lors de troubles cognitifs.
- Recommandations actuelles en cas de troubles cognitifs pour la reprise de la conduite.
- Apports de l'évaluation écologique.

SÉQUENCE 5 : de 16h à 17h

→ Objectifs pédagogiques :

- Connaître les principales causes d'accidentalité routière.
- Comprendre les effets du vieillissement sur les capacités de conduite.

→ Contenu :

- Données statistiques sur les accidents de la route et profils à risque.
- Contexte du vieillissement et impact sur la conduite.
- Alternatives à la conduite pour le sujet âgé.
- Regard comparatif sur les pratiques européennes.

ÉVALUATION FIN DE FORMATION : de 17h à 18h

- Vrai – Faux
- Études de cas
- Questions – Réponses
- Questionnaire d'évaluation des acquis des participants post formation.
- Questionnaire évaluation de satisfaction